

VILLE DE CHELLES

GALERIE EPHEMERE | Espace d'exposition, de présentation et de diffusion |
Direction du Commerce et Direction de la Culture de la ville de Chelles |
ANNEE 2019 | Artistes & Artisans d'art

Appel à candidatures

Artistes et artisans d'art ont souvent des points communs, comme le besoin de montrer leurs productions ou de rencontrer le public. La Galerie éphémère a pour vocation d'y répondre en leur offrant un lieu de diffusion et d'exposition multi et pluri-disciplinaires. C'est dans cette volonté de croisements et de rencontres que les projets se succéderont et s'enrichiront, créant dans le temps la transversalité du lieu. Ainsi en valorisant et favorisant la visibilité des talents et des savoir-faire des différents occupants, la galerie éphémère viendra participer à l'attractivité et l'ouverture du centre-ville.

Cet espace mis à disposition par la Ville, peut recouvrir plusieurs fonctions à la fois commerciales et artistiques. Ce lieu peut adopter autant de fonctions que de projets : une vitrine d'exposition, une galerie d'art et d'artisanat, un concept store éphémère, une librairie nomade, un pop'up store et des expériences encore à développer. Ainsi la gestion, la programmation, l'installation, la promotion, l'accueil, la médiation sont à assurer par l'occupant durant sa présence quotidienne. Cet espace commercial est d'abord un lieu à faire vivre, et les projets retenus devront s'y développer sur une volonté de proximité.

C'est conjointement que les Directions du Commerce et de la Culture de la Ville de Chelles lancent un appel à candidatures, pour l'attribution de cet espace, à partir du 1^{er} février 2019. Celui-ci s'adresse à tous les Chellois sans distinction de pratique, d'âge ou de nationalité.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CHELLES

- Un espace d'exposition situé au 57, avenue de la Résistance, dans le centre-ville de Chelles, d'une superficie de 60m². Il est possible d'envisager des dispositifs d'accrochage ou d'expositions à la temporalité très courte car le lieu dispose d'une vitrine donnant sur l'artère principale de la ville. En plus du passage fréquent et de la visibilité qu'elle propose, la galerie éphémère est située à proximité de la gare de Chelles, et celle-ci est à moins de 15 minutes de train de Paris-Est.
- Mise à disposition des locaux pour une période n'excédant pas 6 à 8 semaines maximum.

LES ENGAGEMENTS DES ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Les occupants sélectionnés s'engagent néanmoins à :

- Une présence sur place au moins 3/4 jours par semaine minimum, possibilité de regrouper et d'aménager, modalités à définir dans un calendrier prévisionnel selon projet.
- Une ouverture du lieu au public régulière, avec une présence sur place quotidienne (modulable en fonction des projets) en définissant un calendrier.
- A maintenir les locaux propres

Frais à la charge des occupants:

- L'occupant devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de l'occupation. Une attestation devra être annexée à la convention d'occupation.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Le choix du ou de la candidate est effectué par un comité de sélection constitué des directions du Commerce et de la Culture de la Ville et des élus référents de ces directions.

La sélection des candidats s'effectuera sur des critères de qualité, d'engagement et d'affinité avec le lieu et ses enjeux.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être adressé :

- Par courrier postal :

Marie de Chelles,
Direction de la Culture
Parc du Souvenir Emile Fouchard,
77505 Chelles Cedex

- Par e-mail en envoyant un lien type wetransfer, dropbox ou autre, ou par pièce-jointe, à galerie.ephemere@chelles.fr en indiquant comme « objet » de l'e-mail votre nom et prénom, selon le modèle suivant : GALERIE_EPHEMERE_2019_NOM_Prenom
Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes, toutes enregistrées au format PDF, de préférence réunies dans un seul et même fichier, nommé-s avec le nom et prénom du ou de la candidate, selon le modèle suivant : NOM_Prenom_GE_2019.pdf

• Un CV

- Une lettre de présentation des motivations du candidat (intérêt pour la galerie, etc.) et de sa démarche ainsi qu'une note d'intention mettant en avant son actualité et développant le projet sur lequel il/elle entend présenter pendant la période de mise à disposition (2 pages maximum).
- Pour les artisans d'art : un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers dans le métier d'artisanat d'art considéré (ou numéro d'immatriculation).

NB : Les artisans d'art devront exercer une activité artisanale comprise dans la liste des 217 métiers de l'artisanat d'art.*

NB : Possibilité de candidater à plusieurs ou d'envoyer un projet collectif

NB : Merci de respecter ces consignes qui nous aident à mieux traiter les dossiers. Notez que tous les documents doivent être envoyés en une seule fois. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

*Selon l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi 96-603.